

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 juin 2015**

**Rapporteur :  
Madame Corine NICOLAS**

**N° 14**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 16/06/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/06/2015 (accusé de réception du 15/06/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de servitude auprès de la SCI G.R - avenue Charles Tillon**

**Dans le cadre du raccordement du magasin « A Tout Prix » au réseau GAZ DE FRANCE, la ville de Quimper autorise la SCI G.R à instituer une servitude de canalisation sur la propriété ville moyennant une indemnité de 180 €.**

\*\*\*

Afin de pouvoir procéder à la réalisation des travaux de raccordement du magasin "A Tout Prix" au réseau Gaz de France, la ville de Quimper constitue au profit de la parcelle HI 314 appartenant à la SCI G.R :

- une servitude de passage de canalisation souterraine d'une longueur approximative de 20 mètres sur la parcelle cadastrée section HI n° 193, située avenue Charles Tillon, moyennant une indemnité globale et forfaitaire de 180 € conformément à l'avis de France Domaine.

Les frais sont supportés par ladite société.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer l'acte notarié à intervenir.

Le maire,  
Ludovic JOLIVET